

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SASN1027180V

Les emplois de directeurs d'établissements sanitaires et sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux en application des dispositions des articles 12 et 20 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondant au *Journal officiel* :

1. Postes de directeur ou de directrice :

- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Chevresis-Monceau (Aisne) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Coucy-le-Château (Aisne) ;
- établissement public médico-social « Ebreuil – Val-de-Sioule », à Ebreuil (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Echassières (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Chomérac (Ardèche) ;
- centre hospitalier « Fernand Lafont », au Cheylard (Ardèche) ;
- centre hospitalier, à Nouzonville (Ardennes) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Pont-sur-Seine (Aube) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Entraygues-sur-Truyère (Aveyron) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Chaudes-Aigues (Cantal) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Aubigny-sur-Nère (Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Chateaufort (Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à La-Guerche-sur-l'Aubois (Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Bellegarde-en-Marche (Creuse) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Gallardon (Eure-et-Loir) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Maintenon (Eure-et-Loir) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Rosporden (Finistère) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Semblançay (Indre-et-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Christophe-sur-le-Nais (Indre-et-Loire) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Noirétable, à Saint-Just-en-Chevalet et à Saint-Romain-d'Urfé (Loire) ;
- foyer d'accueil médicalisé et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Julien-Molin-Molette (Loire) ;
- centres hospitaliers, à Pelussin et à Saint-Pierre-de-Boeuf (Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Jean-Soleymieux (Loire) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Regny et à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire) ;
- maisons de retraite, à Saint-Paulien et à Allegre (Haute-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Patay (Loiret) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Pierre-Montlimart, et à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Trélazé (Maine-et-Loire) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Arc-en-Barois et à Châteauvillain (Haute-Marne) ;

- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Sommevoire (Haute-Marne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Dun-sur-Meuse (Meuse) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Varennes-en-Argonne et à Montfaucon (Meuse) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Moulins-Engilbert (Nièvre) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Bolleezele et à Esquelbecq (Nord) ;
- maison de retraite, à Trélon (Nord) ;
- hôpital « Marcel Krieg », à Barr (Bas-Rhin) ;
- maison de retraite, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) ;
- foyer de l’enfance, à Mâcon (Saône et Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, au Grand-Lucé (Sarthe) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Tennie (Sarthe) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à La Rochette (Savoie) ;
- maison de retraite, à Limalonges (Deux-Sèvres) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Oiron (Deux-Sèvres) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Picquigny et Domart-en-Ponthieu (Somme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Sablet (Vaucluse) ;
- foyer d’accueil pour adultes handicapés, à Neuvic-Entier (Haute-Vienne) ;
- institut médico-éducatif, à Saint-Junien (Haute-Vienne) ;
- foyer départemental de l’enfance, à Golbey (Vosges) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Châtel-Censoir (Yonne) ;
- hôpital « Roland Bonnion », à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) ;
- institut départemental de l’enfance et de la famille, à Brétigny-Sur-Orge (Essonne) ;
- centre maternel « Les Marronniers », à Châtillon (Hauts-de-Seine) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Luzarches et à Marly-la-Ville (Val-d’Oise) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Viarmes (Val d’Oise) ;

En application de l’article 12 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendus par les directeurs généraux des agences régionales de santé ou directeurs en charge de la cohésion sociale territorialement compétents, après consultation des présidents des assemblées délibérantes, et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 26 novembre 2010, au centre national de gestion, département de gestion des directeurs, unité de gestion des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 21 B, rue Leblanc « Immeuble Le Ponant » 75015 Paris.